



# REJET DU PROJET D'ACCORD SECTORIEL TITRES-SERVICES

Les déléguées wallonnes de la **FGTB HORVAL** se sont réunies ce 20 février afin de se prononcer sur le projet de protocole d'accord sectoriel 2019-2020.

**Leur avis est unanime : 0,8 % brut d'augmentation salariale est insuffisant.**

**De plus, le 0,8 % ne serait seulement applicable qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Rien pour 2019. Et ce n'est pas le chèque cadeau unique de 20 € qui couvrira le manque à gagner pour 2019 !**

Bien que les négociateurs, que les déléguées remercient, reviennent de très loin, la revendication d'une augmentation de 1,1 % comme prévu dans l'Accord Interprofessionnel est plus que jamais légitime.

Pour rappel, Federgon (la principale fédération patronale des entreprises privées), dès l'entame des négociations sectorielles en mai dernier, conditionnait d'éventuelles avancées en brut à un refinancement du secteur par les différents Gouvernements régionaux (et plus particulièrement par le Gouvernement flamand) et ne proposait donc qu'une augmentation en net non récurrente. Finalement, après de vives tensions lors des différents rounds de négociation, le dépôt d'un préavis de grève et des actions menées par les aides ménagères pour réclamer une rémunération décente, un projet d'accord sectoriel a été dégagé le 3 février dernier.

Pour la **FGTB HORVAL**, il est inconcevable alors que nous menons depuis des mois une campagne pour un salaire minimum horaire de 14 € et que dans le secteur des titres-services, là où les travailleurs qui font un métier pénible ont des salaires inférieurs à 12 €, l'augmentation salariale en BRUT n'ait pas été la priorité du patronat dès le début.

Dans notre combat pour une augmentation substantielle du salaire minimum interprofessionnel, 1,1 % paraissait déjà faible, alors que dire de 0,8 % !

Les grandes entreprises du secteur ont dégagé des marges bénéficiaires ces dernières années et ont même distribué de plantureux dividendes à leurs actionnaires mais ils refusent la marge de 1,1 % : c'est particulièrement cynique et insultant.

Par ailleurs, même si un cadre légal sur le travail à domicile existe, il n'est pas assez spécifique pour le repassage au domicile de l'aide ménagère. Un cadrage sectoriel plus strict est nécessaire. Il s'agit de la seule manière de cadrer toute une série de notions de contrôle essentielles telles que la sécurité et le temps de travail.

Lors de ces négociations, un aspect a particulièrement été interpellant : le conditionnement par Federgon d'un accord sectoriel fédéral à des décisions prises par une entité fédérée. On se doit donc de s'interroger sur cette stratégie : Federgon fait-il le constat que nous sommes à un croisement et que, tenant compte des réalités de terrain, les prochaines négociations devraient se faire au niveau des régions et donc en lien avec les Gouvernements régionaux ?

Chaque entité fédérée mène une politique « titres-services » différente, alors **les déléguées wallonnes de la FGTB HORVAL mandatent leurs représentants pour qu'ils interpellent le Gouvernement wallon afin que les travailleurs soient réellement entendus.**

**La FGTB HORVAL**  
**Un syndicat au service de chacun·e**  
**et au combat pour tou·te·s !**

**VOS DROITS, NOTRE COMBAT! VOTEZ FGTB, VOTEZ LISTE**

**3**